

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2008**

Convocation le 4 décembre 2008

Présents : Jean Claude FLACHAT, Jean-Marc DECITRE, Michel LEGRAND, Bernard FARA, Gérard GONON, Jean-Philippe GENTHIAL, Claude PERRETON, Marie-Pierre BERAUD, Patricia AGRAMUNT

Excusés : Annie PRAT, Henri RIVAT, Ludivine RIVAT, Odette SEYTRE, Sébastien THOLOT, Alexandra DREVET

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GENTHIAL

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

### **SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

#### **Captage de la source des Biais et alimentation en eau potable : approbation du dossier de consultation des entreprises et demande de subventions :**

Par courrier, la DDAF, maître d'œuvres, nous informe qu'elle n'est pas en mesure de nous fournir ce document étant donné que la station de pompage sera implantée à « La Jeanne » et non pas au « Piorey », ce qui modifie le tracé de la conduite d'eau et implique de nouveaux calculs. Ce dossier nous sera transmis courant janvier 2009.

#### **AEP Le Chirat : Participation des abonnés par branchement :**

Les travaux étant terminés, il convient de demander leur participation à chacun des sept abonnés. La DDAF, maître d'œuvres, a calculé le montant dû : 8 807.30 €, soit 1 258.19 € par branchement. Des titres de recette seront encaissés sur l'exercice 2008, article 704. Adopté à l'unanimité.

#### **Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement, année 2009 :**

Les redevances pollutions et de modernisation des réseaux passent respectivement de 0.038 € à 0.076 € et de 0.026 € à 0.052 €.

Les tarifs sont votés à l'unanimité, comme suit :

#### **EAU**

Forfait	60.00 €
M3 consommé	0.83 €
Redevance pollution	0.076 €

#### **ASSAINISSEMENT**

Forfait	36.00 €
M3 consommé	0.45 €
Redevance modernisation réseaux	0.052 €
Traitement eaux usées le m3	0.47 €

### **VOIRIE DU CHEMIN DE FER : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES**

L'appel d'offres ouvert a été clos le 26 novembre. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 décembre. 13 offres ont été déposées et sont actuellement examinées par l'Office National des Forêts. La commission se réunira à nouveau le 19 décembre pour désigner le titulaire du marché. L'assemblée autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

### **CHEMIN RURAL DE LA COGNETIERE**

Un des habitants de ce hameau demande l'aménagement de ce chemin. Des devis ont été demandés à deux entreprises. Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général au titre des amendes de police et auprès de l'état par l'intermédiaire de l'Office National des Forêts. Une fois connues le montant de ces aides, le conseil municipal statuera.

### **INONDATIONS DES 1<sup>ER</sup> ET 2 NOVEMBRE 2008 :**

Devant les dégâts occasionnés par les fortes et incessantes pluies de novembre, l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle a été demandé. Si la commune est incluse dans ce classement, une subvention

exceptionnelle d'équipement sera sollicitée auprès des services de la préfecture. Le maire est autorisé à déposer le dossier et à signer toute pièce s'y rapportant.

### **PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE PRIVEE**

A l'unanimité, il est décidé d'allouer les sommes suivantes : 28 050.00 € de participation (soit 330.00 € pour chacun des 85 élèves) et 3 373.53 € au titre des cours de musique dispensés par les CMR (Cours de Musique Ruraux) soit un total de 31 423.53 €. Pour mémoire, la commune a pris en charge, au printemps, les postes d'aide-maternelle pour la somme de 18 400.00 €

### **SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Il est décidé de voter une subvention complémentaire de 10 000.00 € à l'AFR au titre du Centre Péri-scolaire et de la structure Accueil de Loisirs ainsi qu'une subvention de 1 984.45 € à la Crèche RIV'MOMES. Voté à l'unanimité.

### **REVISION DE TARIFS, ANNEE 2009**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la participation au réseau d'égout, due pour tout nouveau branchement au réseau public d'assainissement, est portée à 480.00 €. Adopté à l'unanimité.

### **INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Les textes législatifs fixent les conditions d'attribution de l'indemnité de mission allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes. Monsieur Alain BERNE, nouveau comptable, percevra l'indemnité de receveur municipal. Adopté à l'unanimité.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

#### **Budget principal**

<b>Article Compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Article Compte</b>	<b>Montant</b>
6338 Cotisation FNAL	+ 10.00 €	6411 Personnel titulaire	- 1 500.00 €
6413 Pers. Non titulaire	+ 750.00 €	64168 Contrat aidé	+ 1 400.00 €
6451 Cotis. URSSAF	- 1 100.00 €	6453 Cotisation caisse retraite	+ 230.00 €
6454 Cotis. ASSEDIC	+ 200.00 €	6456 Cotisation FNC supp. F.	+ 10.00 €
2188 Matériel et mobilier	+ 2000.00 €	2313-164 Façades bat. Poste	+ 10 000.00 €
2315-158 Chemin de fer	- 67 869.00 €	2315-162 Voirie 2007'08	- 12 000.00 €
4581 Ch. Fer part Bessat	+ 67 869.00 €	6531 Indemnité élus	+ 450.00 €
6533 Cotis. Retraite élus	- +10.00 €	6558 Particip. Diverses	- 460.00 €
165 Cautio n remboursée	3 000.00 €	165 Cautio n encaissée	3 000.00 €
2315-165 Inondations	5 000.00 €	165 Subv. Inondations	5 000.00 €

#### **Budget annexe**

6371 Prélèvem t eau agence bassin	-1 220.00 €	6061 Fournit. Non stockables	+ 200.00 €
6373 Redev. Pollution	+ 510.00 €	6374 Modernisation réseaux	+ 510.00 €

### **FORET COMMUNALE ACHETEE A LA CAISSE D'EPARGNE : REMBOURSEMENT AU FONDS FORESTIER NATIONAL**

La Caisse d'Epargne avait bénéficié d'un prêt de l'Etat sous forme de travaux au moment de la plantation des parcelles acquises depuis par la commune. La dette devait être recouverte au fur et à mesure des ventes de coupes de bois, ce qui n'a pas été fait. La commune doit donc reverser au Fonds Forestier National la somme de 8 278.20 €. L'office National des Forêt et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt proposent de réaliser des coupes d'amélioration afin de rembourser cette dette à l'Etat. Adopté à l'unanimité.

### **SIEL : RENOUELEMENT DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE**

A l'unanimité, il est décidé de reconduire cette convention conclue avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de La Loire pour une durée de trois ans, sachant que le fournisseur d'énergie est GEG et que le contrat porte sur les points d'une puissance inférieure à 36 Kva.

## **EXAMEN DES COURRIERS DE MR ET MME FARA ET DE MR MONTBEL ET MLLE PETIT**

Mr et Mme André FARA demandent le reclassement du chemin longeant leur parcelle au lieu dit « La Cour » au motif que le transport scolaire l'emprunte régulièrement pour ses manœuvres de retournement ainsi que les randonneurs allant de « La Cour » à « La Grenarie ». L'assemblée donne son accord et propose de le classer à nouveau dans le tableau des chemins ruraux lors d'une prochaine enquête publique portant sur le même objet.

Mr Philippe MONTBEL et Mlle Marion PETIT construisent leur maison à « Vasseras », en contrebas de la voie communale et demandent que leur soit louée cette portion de terrain. Etant donné que les réseaux sont situés sous cet emplacement et qu'il convient de laisser libre l'accès au poteau incendie en cas d'intervention des sapeurs-pompiers, le conseil décide de ne pas louer cette parcelle.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Achat de vitrines d'affichage municipal** : A l'unanimité, il est décidé de remplacer les vitrines de la mairie et de demander une subvention au département au titre des enveloppes cantonales de solidarité.

**Création de logements** : Présentation du projet OPAC de SAINT-CHAMOND de quatre logements sociaux à construire entre les rues du Frère François et du Ney, près de l'école publique.

**Jean-Philippe GENTHIAL, délégué à la défense**, rappelle que le recensement des jeunes gens de 16 ans est obligatoire et que les personnes intéressées par des métiers de l'armée peuvent lui demander de la documentation.

Séance levée à 22 h 50